Vingt-neuvième Année. — Nos 561-62 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — VENDREDI 26 & SAMEDI 27 DÉCEMBRE 1884

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED RÉBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 6 DÉCEMBRE 1884.

La circulaire de M. Macarez

M. Macarez vient d'adresser aux délégués sénatoriaux la circulaire suivante :

Saint-Python, le 24 décembre.

Messieurs les délégués et chers concitoyens,

Le département du Nord a un sénateur à élire. Plusieurs noms honorables ont été mis en avant, et dans une réunion préparatoire composée de vos élus, électeurs sénatoriaux, le mien a paru celui qui conviendrait le mieux dans les circonstances actuelles.

C'est à vous qu'il appartient de désigner le candidat définitif sur lequel devra se porter le choix des électeurs sénatoriaux. Je viens donc vous dire qui je suis et ce que je pense au point de vue économique et politique.

Conseiller municipal depuis 27 ans, j'ai été honoré du mandat de conseiller général en 1871. Depuis quatorze ans, j'ai pris part à tous les travaux de notre assemblée départementale, et j'ai pu ainsi étudier les questions qui intéressent l'ensemble du département.

Agriculteur de profession, je suis à la tête d'une exploitation importante. Je connais donc, par mon expérience personnelle, les besoins de nos agriculteurs : leurs souffrances sont les miennes. Je sais contre quelles difficultés nous avons à lutter depuis cinq ans. Les importations étrangères ont avili le prix des produits agricoles, et les mesures les plus énergiques de protection doivent être prises à bref délai pour assurer le salut de nos campagnes. Ces mesures, je les réclame depuis longtemps avec mes collègues des Sociétés agricoles. Vous pouvez compter sur tout mon concours pour les faire triompher au Sénat.

Je ne négligerai pas davantage le sort de nos industries, auxquel sont attachés la vie et le salaire de notre nombreuse population ouvrière. Je demanderai pour elles la protection qui leur est nécessaire, et j'appuierai de mon vote et de mon intervention énergique toutes les propositions qui pourront être faites en faveur de la production nationale.

Je suis protectionniste : voilà la signification de mon nom au point de vue économique.

Au point de vue politique, je n'ai jamais dissimulé ce que je pense. J'ai toujours été républicain, et je suis de ceux qui considèrent la République comme la forme définitive du gouvernement de la France. Être républicain, c'est être vraiment conservateur, c'est vouloir éviter à notre pays les secousses, les agitations, les révolutions nouvelles, c'est assurer le développement pacifique de notre grande et laborieuse nation.

En résumé, si vous me faites l'honneur de me donner vos suffrages, vous pousserez les pouvoirs publics dans la voie protectionniste ; vous les fortifierez contre ceux qui veulent les en détourner. Tous ceux qui me connaissent savent que je resterai au Sénat ce que j'ai toujours été dans le département du Nord : dévoué à la République, dévoué à la défense des intérêts agricoles et industriels.

Agréez, je vous prie, messieurs les délégués et chers concitoyens, l'assurance de ma haute considération.

MACAREZ,
Conseiller général,
Membre du conseil supérieur de l'agriculture.

Le département du Nord doit envoyer au Sénat, le 25 janvier, un protectionniste, un défenseur de l'agriculture : nous sommes là-dessus en complet accord avec M. Macarez.

Mais les opinions économiques d'un candidat ne nous sembleraient pas une garantie suffisante, si le candidat n'affirmait pas en même temps sa parfaite indépendance vis-à-vis du gouvernement.

« J'ai toujours été républicain, nous dit » M. Macarez, et je suis de ceux qui considèrent la République comme la forme définitive du gouvernement de la France. »

Il y a bien des façons diverses de comprendre et de pratiquer le gouvernement républicain.

Quelle est celle de M. Macarez ? Sa circulaire nous paraît manquer de netteté sur ce point important. M. Macarez ne nous dit pas ce qu'il pense des actes principaux du ministère de M. Jules Ferry, de l'affaire du Tonkin, par exemple, et des expéditions lointaines, des gaspillages scolaires et de la situation de nos finances ?

La politique générale d'un gouvernement exerce une influence considérable sur la prospérité d'un pays et sur ses intérêts économiques.

M. Macarez juge-t-il bonne et salutaire celle qui est suivie actuellement ? Que pense-t-il des votes sectaires et anti-libéraux de la majorité du Parlement ?

Les approuve-t-il ?

Les condamne-t-il ?

Fera-t-il cause commune avec cette majorité ou le verrons-nous siéger parmi ses adversaires ?

Voilà ce qu'il importe beaucoup aux délégués sénatoriaux de savoir.

Nous sommes pour le moins aussi « conservateurs » que M. Macarez ; pas plus que lui nous ne voulons de révolution violente ; c'est justement pourquoi nous combattons le ministère et la majorité du Parlement.

Leur politique a soulevé contre elle la France démocratique et la France chrétienne.

Le monde du travail est à bout et les consciences sont indignées. Nous touchons à une explosion formidable, si les élections sénatoriales et les élections législatives ne viennent pas renverser les hommes actuellement au pouvoir.

M. Macarez est-il ou n'est-il pas avec ces hommes néfastes ?

Sera-t-il, oui ou non, leur protégé le 25 janvier prochain ?

Voilà ce qu'il doit nous dire sans ambiguïté.

Nommer le 25 janvier un candidat agréable à la préfecture et à ses journaux, ce serait donner au gouvernement notre approbation pour le passé et un blanc seing pour l'avenir. Ce serait déclarer que nous sommes heureux et satisfaits.

Nous n'avons pas le droit de commettre ce non-sens et cette formidable inconséquence quand notre agriculture se meurt, quand la misère est assise au foyer de nos cultivateurs et de nos ouvriers, et alors que tous nos intérêts moraux et matériels sont sacrifiés à la plus imprévoyante des politiques.

Le représentant du département du Nord au Sénat devra nous défendre contre ceux-là mêmes qui, par leurs fautes, ont tant contribué à créer la situation dans laquelle nous nous débattons.

Comment pourrait-il le faire utilement s'il avait accepté le patronage officiel ?

Cet élu doit être un défenseur compétent et autorisé de l'agriculture, et réclamer pour elle la protection à laquelle elle a droit, et il doit être aussi un indépendant, puisqu'il aura pour mission de porter au pouvoir l'expression du mécontentement public

ALFRED REBOUX.

LE DISCOURS DU PAPE

Le pape a reçu mercredi les félicitations du Sacré Collège à l'occasion de la fête de Noël.

Répondant à l'allocution du cardinal doyen Mgr Sacconi, Léon XIII a constaté une fois de plus la situation pénible de l'Église et la situation intolérable de la papauté ; il a répété le mot intolérable à plusieurs reprises et a dit qu'il se voyait obligé de constater que la situation le devient de plus en plus :

La situation actuelle, a dit Léon XIII, est en elle-même contraire à la dignité et à l'indépendance du pape ; elle est attentatoire à sa liberté dans l'exercice de son pouvoir suprême et elle se manifeste forcément telle en toute occasion, nous faisant sentir le poids toujours plus lourd de la domination étrangère, faisant toujours mieux sentir au monde catholique l'impossibilité de se prêter à un pareil état de choses et d'y demeurer indifférent.

On est allé, a-t-il ajouté, jusqu'à contester au pape le droit de charité.

Léon XIII s'est élevé ensuite contre les attaques et les insinuations odieuses de la presse libérale dans la question de l'hôpital qu'il se proposait de créer, et contre la liberté excessive accordée à l'hérésie qui multiplie ses temples à Rome et attaque les dogmes les plus vénérables de l'Église.

Il a revendiqué énergiquement l'indépendance de la papauté.

Il a protesté enfin contre le divorce, qui est la ruine de la famille, compromet l'éducation des enfants, et est pour les États le principe d'une ruineuse décadence.

S'il plaît à Dieu d'écarter cette nouvelle épreuve, a dit le pape en terminant, nous l'en remercierons ; mais il est à craindre qu'aucune modification heureuse ne vienne, tant que le pontife aura à subir, à Rome, le joug de la domination étrangère.

Le fils de Dieu, qui a échappé par la fuite à la fureur de ses ennemis, ne voudra pas abandonner son Église.

Les catholiques doivent hâter ce moment par leurs prières et une vie chrétienne.

LA LETTRE DE L'ABBÉ TRUEL

Il faut vraiment en être arrivé à la négation de l'équité élémentaire, négation presque inconsciente, pour mener, comme le font aujourd'hui certains journaux républicains, autant de bruit autour d'une lettre de l'abbé Truel, vicaire général de Rodez, lettre particulière, intime, que M. Truel, comme citoyen, comme catholique et comme prêtre, avait trois fois plutôt qu'une le droit d'écrire.

De quoi s'agit-il ? Un sénateur de l'Aveyron, M. Mayran, découragé de la lutte politique, manifeste l'intention de ne pas se représenter. M. l'abbé Truel lui écrit pour le prier de revenir sur cette résolution. Mais il faut citer les paragraphes principaux de cette lettre, puisqu'on tâche d'en faire un événement :

Le parti conservateur, écrit M. l'abbé Truel au sénateur sortant, ferait une grande faute s'il désertait la lutte, et il n'a de vraies chances de succès qu'en dressant une liste où figurera votre nom.

Votre nom sera adopté par tous les partis. D'un autre côté, il est très sympathique au clergé, qui appuiera très volontiers votre candidature. Il ne sera nullement impossible de lui faire entendre qu'il doit user dans ce sens de toute son influence, avec prudence sans doute, mais avec une persévérante énergie.

Permettez-moi donc de vous supplier instamment d'accepter une place sur la liste conservatrice. Vous ne pouvez pas vous *dérober* dans les circonstances difficiles et importantes où nous nous trouvons. Si vous vous rendez aux instances qui vous sont faites et aux motifs qui vous sont présentés, il ne sera pas trop malaisé, je crois, de déterminer M. de Bonald.

En terminant, M. l'abbé Truel répétait que la retraite de M. Mayran pourrait entraîner celle, non moins regrettable, de M. Delsol, également sénateur conservateur sortant. Et c'est tout.

Et voilà le crime inouï, le « scandale » épouvantable dont font semblant de s'indigner quelques journaux. Il faudrait cependant se résoudre à un peu de sang-froid, au moins à un peu de logique. Un prêtre est-il citoyen, est-il électeur, oui ou non ? S'il est citoyen et électeur, de quel droit lui refuserait-on celui de défendre ses convictions, sa foi, en provoquant les candidatures les plus favorables à cette protection ?

La presse républicaine et les fonds secrets

L'*Intransigeant* nous apprend que le gouvernement de la République fait en ce moment de grands efforts pour augmenter le nombre de ses officieux. Il serait même sur le point de conquérir — avec l'argent des fonds secrets — deux journaux de Paris qui exercent, paraît-il, sur la majorité une action qui devient gênante pour le ministère. Quels sont donc ces deux journaux, dont l'influence républicaine serait ainsi à vendre ? Il nous semble que l'*Intransigeant* devrait les nommer : ce serait peut-être le meilleur moyen pour faire échouer le marché poursuivi par le gouvernement.

Si, d'ailleurs, l'information donnée, à mots trop couverts, par l'*Intransigeant*, est fondée, cela explique l'acharnement de M. Ferry à réclamer des fonds secrets énormes. On ne l'avait jamais vu aussi exigeant sur ce chapitre qu'il ne l'a été l'autre jour à la Chambre : c'est pour les frais des élections, car le système électoral de la République opportuniste est maintenant connu de tout le monde.

LES UNIONS DE LA PAIX SOCIALE

Il y a quelques jours, l'*Intransigeant*, organe des Rochefort et Cie, parlait ainsi de l'École de Le Play :

« Ils sont six mille peut-être, dont un grand » nombre pasteurs d'hommes, c'est-à-dire usiniers ; » les autres sont des ingénieurs, des chimistes, des » physiciens, des professeurs, des docteurs, des » économistes, des savants de tous genres. Puis » viennent des magistrats, des propriétaires, des » négociants.

» Les archevêques les glorifient dans leurs mandements ; Chambord les a loués avant de mourir.

» Léon XIII voit en eux la plus imposante force » rétrograde de l'Europe, et il passe sur l'étiquette » religieuse.

» Ce n'est pas tout : *les Unions de la Paix sociale* » se répandent dans toutes les vieilles provinces » françaises ; elles constituent, dans nos régions » industrielles, un pouvoir occulte d'autant plus » redoutable qu'il dispose du capital et de la » science. Des filiations vivaces sont formées en » Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Italie, en Russie, dans les royaumes » scandinaves et danubiens, dans toute l'Europe ; » et chaque année, c'est par milliers que l'on » compte les nouveaux adhérents.

» A Paris, nous distinguons dans le comité central, MM. Lebaudy, Cheysson, Demolins, Fougerouse, Urbain Guérin, Claudio Jannet, Foullon, Delaire, Albert Duparc, G. Ville, Baron R. de France, P. de Rousiers, d'Artigues, de Rible, A. Rondelet, d'Abbadie... etc..., tous hommes de grand talent, tous dévoués à l'œuvre fondée par M. Le Play. Leurs livres sont nombreux et bourrés de faits ; leur Revue, la *Réforme Sociale*, aborde, à un point de vue spéciale toutes les grandes questions du jour, et dans les conférences ils tâchent d'attirer l'élite de la jeunesse studieuse. Celle-ci ne va pas au socialisme révolutionnaire, disait l'un de leurs professeurs, parce que nous l'arrêtons au passage. »

Malgré de nombreuses inexactitudes, l'article du journal socialiste atteste, une fois de plus, les grands progrès de l'école de la Paix sociale. Le Play, en effet, a provoqué un mouvement d'opinion considérable. Ses disciples continuent son œuvre avec persévérance et méthode, ce qui est une condition de succès.

NOUVELLES DU JOUR

Le mérite agricole

Paris, 25 décembre. — On prépare en ce moment, au ministère de l'agriculture, une importante promotion dans l'ordre du Mérite agricole, qui paraîtra dans quelques jours au *Journal officiel*. On voit que les élections approchent.

Les juges de paix

Paris, 25 décembre. — Le garde des sceaux a l'intention de demander, dès l'ouverture de la session ordinaire de 1885, la mise à l'ordre du jour de la Chambre du projet de loi relatif à l'extension de la compétence des juges de paix.

M. Ferry à Berlin

Paris, 25 décembre. — Un nouveau détail, à propos du voyage que M. de Bismarck ne fera pas à Paris. M. Jules Ferry, dit-on, voudrait aller à Berlin, et c'était pour en faire naître le prétexte qu'il aurait bien voulu recevoir d'abord la visite du grand chancelier. — D'autre part, une dépêche de Vienne, en date du 25, dit que la princesse de Bismarck passera l'hiver à Meran.

Les missions françaises en Grèce

Paris, 25 décembre. — Nous avons annoncé récemment le départ pour Athènes, d'une mission d'officiers de notre marine, chargés, sous la direction de M. le contre-amiral Lejeune, de réorganiser la flotte hellénique. Nous apprenons aujourd'hui qu'en outre de la mission Lejeune, il y a à Athènes un groupe d'officiers de notre armée de terre ayant reçu mandat de travailler à la réorganisation de l'armée grecque. Cette dernière mission, dont on n'avait pas divulgué l'existence jusqu'ici, croyons-nous, est placée sous les ordres de M. le général Victor-Paul Vasseur. Avant d'être mis hors cadre pour servir à l'étranger, cet officier général commandait la brigade de cavalerie du 1e corps d'armée et les subdivisions de Dreux et de Chartres. Ainsi, ce sont bien deux missions militaires distinctes que le gouvernement de la République française a obligeamment mises à la disposition de S. M. le roi des Grecs, en vue de projets qui n'apparaissent pas encore clairement.

Les armements de l'Angleterre

Suivant une dépêche de Portsmouth, des ordres télégraphiques ont été reçus portant que chaque homme disponible faisant partie de l'artillerie du district du sud, doit se tenir prêt à partir immédiatement pour Gibraltar. On attribue cet ordre aux complications actuelles relatives à l'Égypte. On croit qu'il sera forme une grande réserve dans les stations de la Méditerranée.

La misère à Lyon

Lyon, 24 décembre. — Dans sa séance d'hier, le conseil municipal a voté une nouvelle somme de 50,000 fr. pour les ouvriers sans travail. Les souscriptions sont toujours grandes, surtout parmi les tisseurs, malgré une légère reprise due aux commandes pour la saison du printemps. La charité privée ne reste pas inactive. Une souscription, ouverte sur l'initiative de toute la presse lyonnaise, pour créer des fourneaux économiques, a réuni dans les deux premières listes plus de 43,000 fr. ; huit fourneaux ont été placés dans les quartiers les plus éprouvés, la Croix-Rousse, la Guillotière et les Brotteaux ; ils fonctionneront dès lundi. Une autre souscription, faite par un comité de dames lyonnaises, a réuni en huit jours plus de 60,000 francs.

Les obsèques du commandant de Villers

Le corps du commandant Berthe de Villers, tué à Hanoï, vient d'être ramené à Mâcon par le vice-amiral Ribourt, oncle du défunt, et M. l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans. Toute la famille était réunie à la gare autour de la jeune veuve. Le cercueil, aussitôt couvert de fleurs au milieu desquelles on remarquait une couronne portant ces mots : « A Berthe de Villers, le 4e régiment de marine », a été transporté à Bagé-la-Ville (Ain). Là, le service funèbre a été célébré par Mgr Ouny, ami de la famille. Les jeunes gens de la Société de secours mutuels ont revendiqué l'honneur de porter à tour de rôle le cercueil jusqu'au cimetière où la pierre tombale porte pour toute inscription ces simples mots :

EDGARD DE VILLERS
Paris, 1844. — *Hanoï*, 1883

Au-dessous de la croix, la devise de la famille : *In cruce spes et robur*. On sait à quel point le commandant y est resté fidèle. Il s'est éteint en murmurant : « Dites à ma femme que je meurs en soldat et en chrétien. »

Fiançailles princières

Londres, 24 décembre. — Suivant le *Truth*, de Londres, il a été décidé, à l'entrevue des trois Empereurs, à Skiernevice, que le grand-duc héritier de Russie, aussitôt après sa majorité, serait fiancé à la plus jeune des filles du prince impérial d'Allemagne.

Nécrologie

M. Bescherelle, chef du service intérieur de la Chambre des députés, est mort mercredi à l'âge de 63 ans. Il avait débuté dans ses fonctions le 15 mai 1848, le jour même de l'envahissement de la Chambre. Il y a deux ans, il avait reçu la croix de la Légion d'honneur.

On annonce aussi la mort de M. de La Rounat, directeur de l'Odéon, décédé à l'âge de 67 ans.

Un journal avait enfin annoncé la mort, à Paris, de M. Morse, l'inventeur de l'appareil télégraphique de ce nom. Il s'agissait d'un de ses parents, l'illustre inventeur étant mort, il y a bien près de dix ans.

Graves accidents

Albi, 24 décembre. — Un terrible accident est survenu mardi matin au puits numéro 2 des mines de Carmaux. Une cage qui descendait, s'étant détachée du câble, est tombée au fond du puits. Six hommes ont été entièrement broyés.

Cholet, 24 décembre. — Dimanche, un théâtre forain donnait à Cholet (Maine-et-Loire), une représentation du *Bossu*, lorsque, vers neuf heures et demie, un craquement se fit entendre : c'était la charpente supérieure du théâtre qui s'abattait sur les galeries où étaient les spectateurs. Ce fut, pendant quelques instants, un tumulte effrayant ; enfin, la panique se calma et le théâtre fut évacué. On ignore encore le nombre exact des blessés ; on craint qu'il ne soit considérable.

Brûlé vif par des bandits

Madrid, 24 décembre. — Plusieurs individus se sont introduits dans la maison du curé de Cartelos (province de Galice). Ayant vainement réclamé de l'argent, ils ont attaché le curé, l'ont jeté sur un monceau de paille où ils ont mis le feu. Le curé est mort carbonisé.

L'explosion de London-Bridge

Découverte d'un cadavre

On lit dans l'*Evening-Standard* que le corps d'un homme a été trouvé dans la Tamise par un bateau de la police, en aval de London-Bridge. L'homme était bien vêtu et son signalement correspond à celui de l'individu qui avait loué un bateau à Chiswhitte. Les différentes personnes qui ont vu cet homme seront appelées à constater si elles peuvent reconnaître le corps qui a été repêché. D'après des renseignements ultérieurs, Carter, le louseur de canots, a vu le corps déposé dans la morgue de Rotherhithe, mais ne l'a pas reconnu.

On a photographié le cadavre, les papiers trouvés dans les poches de ses vêtements ne donnant aucune indication relativement à son identité. On a procédé à London-Bridge au remplacement de la grille d'égout qui avait été détruite lors de l'explosion. Cinq des barres de fer qui avaient été fixées au dehors ont été ramassées dans le lit de la Tamise et ont été envoyées au laboratoire de M. Dupré pour y être examinées. M. Dupré a aussi en sa possession un crochet de cuivre qui paraît avoir servi à suspendre la machine infernale à l'égout. Le bateau de Carter n'a pas encore été retrouvé.

Terrible ouragan au Japon

D'après des dépêches du Japon publiées par les journaux anglais, un terrible typhon aurait causé récemment des dommages considérables sur les côtes occidentales du Japon. A Kuraschiki, 500 maisons ont été détruites et 1.800 personnes ont perdu la vie.

A Tamatschnin, les brise-lames ont été enlevés, 100 personnes ont perdu la vie et 430 maisons ont été détruites ; enfin à Imabari, Malouyama et Iyo, 151 maisons ont été démolies, 112 jonques ont été coulées et 170 personnes ont péri.

LA LIGUE DES FEMMES

La petite salle d'étude de l'externat Barberousse, est décidément appelée à devenir célèbre : c'est de là qu'est partie la fameuse adresse à Mme Clovis Hugues ; c'est encore là, mardi soir, qu'a été élaboré et voté un manifeste — qui restera comme un monument historique, a dit M. Jules Allix, lui-même.

Les meilleurs républicains, s'écrie Mlle Barberousse, directrice de la Ligue de la protection des femmes, quand on leur parle des droits de la femme, s'exclameraient volontiers : La femme, qu'est ce que c'est que ça ?

Sur ce, première, deuxième, troisième lecture et analyse, paragraphe par paragraphe, du manifeste, que l'assistance, uniquement composée de femmes, adopte avec le plus vif enthousiasme. Ce document est trop long pour que nous le publions. En voici le début : « Femmes, les temps sont graves, les jours sombres : la crise industrielle, la misère, l'oppression dont les femmes sont victimes, etc... » Le reste est de même couleur.

Quand la discussion en est achevée, on lit comme intermède, une poésie de circonstance d'une dame membre de la Ligue. Mlle Barberousse applaudit comme tout le monde, mais ne peut s'empêcher de dire aussitôt : « Nous ne sommes pas ici pour de la poésie. Arrivons aux faits. Quelles sont celles d'entre vous qui se dévouent à aller dans les réunions publiques comme délégués de notre Ligue ? »

M. Jules Allix éprouve le besoin d'expliquer tout au long, trop au long même, cette demande de la directrice. Pendant son discours, arrive une charbonnière du voisinage qui interrompt à chaque instant de la plus drôlatique façon : « Des droits ? Ah ! bien, oui ; il n'est pas trop tôt que nous en ayons ? Dites donc, est-ce que vous êtes la même ligue que celle du Château-d'Eau ? » Mlle Barberousse et le citoyen Allix parviennent enfin à se débarrasser de l'importune Auvergnate. Que celles qui consentent à être déléguées lèvent la main ! — Trois ou quatre petites mains gantées se lèvent.

Le citoyen Allix demande un cavalier pour chacune de ces dames ; personne ne se présentant, on ne sollicite plus qu'un cavalier... pour trois dames. Encore personne. Cette pénurie de cavaliers tient à ce que l'élément masculin n'était représenté que par la presse... Celle-ci, réduite au simple rôle d'observateur, s'est tenue sur la réserve. Les dames se sont séparées, légèrement mécontentes, en se donnant rendez-vous pour mardi prochain.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Le général Brière de l'Isle

Au prochain conseil, le ministre de la marine soumettra à la signature du président de la République un décret élevant le général Brière de l'Isle au grade de général de division.

Nouvelles de Formose

Les nouvelles de Tamsui sont sans intérêt. Liu-Ming-Chang avait tenté le 2 novembre, au petit jour, une attaque sur les lignes françaises de Ke-Lung. Prévenu par des espions, l'amiral Courbet les laissa s'avancer entre les forts et dessiner un mouvement tournant. Mais, à un signal, le feu s'ouvrait sur toute la ligne et les Impériaux lâchèrent pied sans combattre, laissant plusieurs centaines de morts sur le terrain. Dans le sud de l'île, les étrangers n'étaient pas sans quelque inquiétude. Le *La Galissonnière*, après avoir paru le 26 à Taiwan-Fou, s'était dirigé vers le sud, laissant le *D'Estaing* et le *Lutin* surveiller le blocus. Le *D'Estaing* a été remplacé le 1er novembre par le *Wilare*. Pendant son court séjour, l'amiral Lespès ayant permis aux résidants de communiquer par mer avec Takau, les Chinois ont crié à la trahison, et peu s'en est fallu qu'ils ne leur fissent un mauvais parti. Au retour de la chaloupe affectée à ce service, des soldats ont voulu barrer la route en jetant à travers de la rivière une grosse corde dont ils surveillaient en armes les points d'attache.

Un officier arriva à temps, mais la foule avait grossi ; excitée par les soldats, elle proférait des cris de mort contre les « barbares ». La colonie étrangère passe un vilain quart d'heure. Elle sait qu'elle doit se tenir sur ses gardes et ne compte que sur la protection de la canonnière anglaise qui stationne sur ce point pour tenir en respect les impériaux.

Londres, 25 décembre. — Le *Times* a reçu de Pékin, via Troizkossawsk (Sibérie), la dépêche suivante, datée du 9 décembre :

« Les Français se tiennent toujours sur la défensive au Tonkin et à Formose, probablement parce que le grand nombre des malades les y oblige. Le choléra règne à Saïgon et dans la flotte de Formose, et des quarantaines ont été établies. Un grand nombre de marins ont été enterrés à Matsou.

» Le gouvernement chinois a toujours confiance et fait de grands préparatifs militaires pour résister à une invasion.

» Les ministres étrangers ont offert un banquet, hier, aux membres du Tsong-Li-Yamen, en l'honneur du Jubilé de l'impératrice.

» Le Pei-Ho n'est plus navigable. »

Les missions catholiques

Les *Missions catholiques* publient une lettre de Mgr Puginier, évêque du Tong King occidental, constatant avec amertume que depuis 6 mois que des massacres et des pillages ont eu lieu dans la province de Than-Hoa, aucune répression n'a été faite, aucune satisfaction ou réparation n'a été obtenue, malgré les promesses de la cour de Hué. Cet état de choses enhardit les mandarins, en leur faisant croire que la France abandonne les chrétiens.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 24 décembre 1884

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. Dauphin dépose, au nom de la commission des finances, un rapport tendant à détacher du projet de loi général le budget des recettes et les dispositions législatives à la perception des impôts pour 1885.

Voix diverses : Lisez ! lisez !

M. Dauphin donne lecture de son rapport.

M. Tirard demande l'urgence.

L'urgence est déclarée.

Le Sénat fixe à vendredi la discussion des conclusions de ce rapport.

Le Sénat adopte deux projets de loi et s'ajourne ensuite à vendredi à une heure.

La séance est levée à 4 h. 25.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les droits d'entrée sur les fils de coton en Belgique. — Il existe à Gand deux sociétés commerciales et industrielles : la Chambre de commerce et des fabriques, et le Cercle commercial et industriel.

Les rapports de ces deux associations pour l'année 1883 viennent d'être publiés. Les renseignements les plus intéressants qu'ils contiennent se rapportent aux droits d'entrée perçus en Belgique sur les fils de coton.

Il existe en Belgique un véritable antagonisme entre les filateurs et les tisseurs de coton. Les premiers veulent le maintien des taxes perçues actuellement sur les fils de coton, les autres réclament au contraire la libre entrée des fils.

Chacune de ces deux industries donne les motifs qui militent en faveur de sa politique économique. Nous croyons utile de les faire connaître à nos lecteurs.

La filature belge, en présence de l'envahissement des idées protectionnistes dans la plupart des pays industriels, veut au moins maintenir le marché intérieur. Elle se plaint des droits qu'elle doit payer pour des produits qui sont d'un usage continuel dans son exploitation. Ces produits sont : le fer, le zinc, le plomb et le cuivre ouvrés, les machines et les mécaniques, les broches, les cordes, les bois, les courroies, le papier, etc. Pourquoi, dit-elle, exonérer de taxes les fils de coton étrangers alors qu'une foule d'articles ne le sont pas ? Si le gouvernement croit le système de libre-échange bon (le ministère de Frère-Orban), il doit l'appliquer à toutes les industries et non pas faire l'essai sur la filature de coton.

Les filateurs demandent, à titre d'essai, l'application de l'article 40 de la loi du 4 mars 1846 sur le régime des entrepôts à l'introduction des fils de coton avec charge de réexportation en tissus. Ils croient que ce serait à un moyen pour déterminer les véritables causes qui, d'après les tisseurs, entravent le développement de la production des tissus de coton, causes que ces derniers imputent à l'existence des droits sur les fils, et qui selon eux résident ailleurs et notamment dans l'élévation des salaires, ainsi que dans l'esprit parfois trop routinier de la classe ouvrière.

Voici comment les tisseurs réfutent ces arguments :

Ils paient tribut à la filature. Les fabricants étrangers leur disputent avec succès le marché national. Ils doivent s'affranchir à bref délai des entraves qui, sous prétexte de protéger l'industrie cotonnière, énervent la filature et arrêtent l'élan du tissage. Il leur faut du fil à bon marché pour pouvoir soutenir la lutte sur les marchés étrangers. Si les deux industries ont à traverser des époques de crise, l'une, la filature, a des retours d'activité et de faveur (les années 1881 et 1882 lui furent favorables), tandis que l'autre, le tissage, ne connaît que des périodes de détresse.

L'exercice 1882 a été, dans des conditions encore plus marquées, la répétition des deux précédents. Bon pour la filature, il a été vraiment désastreux pour le tissage. Des chiffres officiels nous permettent de l'affirmer.

D'abord, les marchés étrangers se ferment de plus en plus aux produits du tissage belge. Voici les quantités de tissus de coton exportés : 5.008.129 kilog en 1881. 5.116.656 kilog. en 1882 et 4.881.873 kilog. en 1883. Il y a, on le voit, depuis 1881, une réduction sur les exportations de 126.256 kilog. et de 234.773 kilog. sur 1882.

Malheureusement, le déclin du tissage belge ne se manifeste pas seulement dans le ralentissement des exportations. La vente au-dedans même se restreint et les produits étrangers tendent de plus en plus à accaparer le marché intérieur. Les statistiques le prouvent à l'évidence. Les importations de tissus de coton se sont élevées, en 1881, à 1.802.827 kil. en 1882, à 1.925.625 kilog. et en 1883 à 2.140.919 kil. L'accroissement est en deux ans de 338.092 kilog.

L'écoulement des tissus devenant aussi difficile au dedans qu'au dehors, il ne suffira pas, pour remédier aux plaintes du tissage, de lui accorder la franchise temporaire sur les fils, avec une réduction partielle quelconque sur les droits. Cela n'empêcherait point que le marché national ne continue à être envahi par les tissus étrangers. Or, les tisseurs tiennent absolument à rentrer en possession de ce marché. Pendant que le tissage souffre, l'exportation de fils de coton a été, en 1881, de 1.495.466 kilog. ; en 1882, de 1.827.294 kilog. et en 1883, de 2.014.136 kilog., soit une augmentation de 518.670 kilog. depuis 1881. La concurrence étrangère ne lui nuit donc pas sur les marchés du dehors ; ceux-ci absorbent une quantité croissante de fils belges. Sur le marché national, la prépondérance de nos filateurs se maintient. En effet, les importations des fils de cotons, y compris les fils à coudre blanchis et teints ont été en 1881 de 785.252 kilog. ; en 1882, de 745,795 kilog. et en 1883 de 775.287 kilog.

D'où vient cette différence radicale dans la situation des deux branches de l'industrie cotonnière ? De la position anormale qui leur est faite par la loi fiscale. Dans l'ordre naturel, le tissage qui fournit directement ses produits au public, devrait en général se ressentir, d'abord des achats de la consommation, de sa prospérité devrait dépendre celle de la filature à laquelle il achète sa matière première. Cet ordre est complètement renversé au profit de la filature et ainsi cette dernière peut prospérer pendant que son client s'étiole et dépérit. Les tisseurs ne sont pas jaloux de la prospérité de la filature ; ils voudraient même la voir grandir. Ce résultat se produirait infailliblement si le tissage était à même de se développer sans entraves.

Ce sont là les principaux arguments invoqués par les filateurs et les tisseurs de coton.

Nous suivrons de près le débat engagé, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de la solution qui interviendra.

Observations météorologiques. — *Paris, 26 décembre* — La pression barométrique est de 751 à Nice ; 765 à Brest. — Le baromètre a monté à l'ouest de l'Europe ; une dépression secondaire s'est formée sur les Pays-Bas, et celle d'Italie sur la remonté au golfe de Gênes. — Temps probable : vent des régions nord, ciel couvert, averses ou neige par place. — Température froide.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La fête de Noël. — La Noël, la plus joyeuse et l'une des plus émouvantes des solennités religieuses du christianisme, a été fêtée cette année avec beaucoup de foi et d'empressement. Pour éviter quelques scandales occasionnés jadis par les « réveillonneurs », l'autorité archiépiscopale a décidé, depuis un certain nombre d'années, que la messe dite de minuit serait célébrée, dans le diocèse de Cambrai, à quatre heures et demie du matin.

Cependant, dans la plupart des cercles et des communautés, on chante une messe solennelle à minuit ; mais nul ne peut y assister sans être muni d'une carte spéciale. Chez les Dames de la Sagesse, rue de l'Union, on la célèbre avec un éclat particulier. D'élégantes jeunes filles, appartenant au meilleur monde, font entendre, pendant les deux heures que dure la cérémonie, ces chants ravissants que la naissance de l'Enfant Jésus a inspirés aux poètes et aux compositeurs.

Cette nuit de Noël, entourée par l'église d'une sorte de mystérieuse grandeur, a un parfum de poésie indicible. Nos pères l'accompagnaient de pratiques et lui avaient formé une couronne de légendes qui ont entièrement disparu, du moins dans notre région.

On ne voit plus chez nous l'arbre de la « sainte nuit, » si cher à toute l'Europe germanique et qui, autrefois, ornait toutes les maisons de la Flandre du Tournaisis et du Hainaut. On n'y voit plus ce festin somptueux, qui, au midi de la France, fait encore aujourd'hui désigner Noël par les enfants du nom de « fête où l'on mange tant ». On ne voit plus les gaies réunions et les banquets hospitaliers qui, en Angleterre, font du temps de Noël l'époque la plus animée de l'année.

Il faut avouer qu'en dehors des solennités religieuses, la Noël est bien froide et bien terne dans notre pays, où jadis on la célébrait si joyeusement. Les indifférents et les rêveurs eux-mêmes qui organisaient des orgies pantagruéliques, dissimulées sous le nom de « réveillons », semblent aujourd'hui y avoir à peu près renoncé : on réveillonne bien encore, notamment à Lille, mais qu'il y a loin de ces réveillons modernes à ceux du passé !

Dépouillée des anciennes légendes et des joyeux usages populaires, la Noël doit paraître un peu sombre à celui qui n'en considère que le côté poétique ; mais, pour le croyant, elle vit toujours dans les solennités de l'Église et la piété des fidèles. L'affluence énorme que l'on a pu constater jeudi dans toutes nos paroisses en est un témoignage éloquent ! La foi n'est donc pas morte ; elle est plus imposante que jamais, mais elle est devenue plus raisonnée et plus austère.